



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 17

Réunion du : **Jeudi 16 Mars 2023**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE 1/2 FINALE COUPE DU VAR SENIORS

Tirage effectué par Mme Nathalie COGGIA, directrice administrative, en présence de M. André VITIELLO, secrétaire général, M. Jean Paul RUIZ, président de la Commission des Coupes du Var, M. Guy BOLARD, président de la Commission de Discipline, M. Jean PAOLINI, Commission de Discipline, M. Gérard IVORA, Commission de Discipline et M. Ramzi RABAAOUI du club de SC TOULON.

1/2 FINALE COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le 9 AVRIL 2023

Sur le terrain du club premier nommé

- HYERES FC / RAMATUELLE

- SC TOULON ou TOULON TREMLIN / AS STE MAXIME

INFORMATIONS

Pour les rencontres concernant les équipes de Ligue (Coupe du Var U14, U15, U16, U17 et U18) et au vu de la difficulté de certains clubs de se mettre d'accord pour jouer leur match de Coupe, la Commission a décidé de reculer la **date butoir** du 23.04.2023 **au 30.04.2023** avec possibilité de jouer en semaine avec accord des deux clubs.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ